Image not found or type unknown

SUSPENSION DES ALLOCATIONS SUITE A UN RETARD DANS UNE DEMANDE DE BULLETINS DE SALAIRE

Par **buchter**, le **25/02/2019** à **15:52**

LA CAF MA INDIQUE LE8 JANVIER QUE JE N AVAIT PAS ENVOYER MES BULLETINS DE SALAIRE POUR L ANNEE 2017.. JE LEUR AI ENVOYER LE 21 JANVIER TOUS LES DOCUMENTS QU IL ME DEMANDE Y COMPRIS MES BULLETINS DE SALAIRE.LA CAF A BIEN RECU TOUS LES DOCUMENTSLE 21 JANVIER MAIS MON DOSSIER EST TOUJOURS SUSPENDU A CE JOUR LE25 FEVRIER 2019.POURTANT J AVAIS FAIT MA DECLARATION DE MES REVENUS2017 SUR LE SITE DANS LES TEMPS.LA CAF ME DIT SUR MON COMPTE QUE JE N AI AUCUNE DEMARCHE A EFFECTUE ET POURTANT MON DOSSIER EST TOUJOURS SUSPENDU SANS AUCUNE EXPLICATION ET SANS DATE DE FIN DE SUSPENSION ETLES DATES DE MES PROCHAINS PAIEMENT.CORDIALEMENT.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés